

Présents : Mmes et MM. BAREILLE, BERGÉ, CAPDEVIOLE, CAPELA, CAYRON, CHAPOTHIN, DUFOUR, LABORDE, LACROIX, LAPLACE-NOBLE, LEGRAND, LENOIR, PEYROULET B., PEYROULET J.M., PEYS, SENTAURENS.

Absents ayant donné procuration : Mme VIRLOGEUX (M. LEGRAND), Mme MARTIN (Mme LACROIX).

Absents excusés : Mmes LOUSTAU, PETIT, MM. NOIR, PARGADE, RUBIO.

Secrétaire de séance : Mlle CAPDEVIOLE.

La séance est ouverte à 18 h 30 par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Maire, soumet à l'approbation ce procès verbal. Accord à l'unanimité.

I - SDCI :

° Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal imposé par la loi NOTRE et notifié par Monsieur le Préfet a été validé (18 pour, 1 contre, 2 abstentions). Une nouvelle Communauté des Communes sera donc créée issue de la fusion de la Communauté des Communes des Luys en Béarn avec la Communauté des Communes d'Arzacq, la Communauté des Communes de Garlin ainsi que les communes de Caubios-Loos et Momas.

° De même le Conseil Municipal approuve la transformation du schéma du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable en Syndicat Mixte Fermé et le transfert de la compétence Eau des communes aux futures EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2020.

II - SCOLAIRE :

° Les conseils d'école ont eu lieu avec la présence de l'association des parents d'élèves désormais fusionnée.

° Les nouveaux horaires ont eu pour conséquence de diminuer la fréquentation de la garderie du matin. L'étude est quant à elle chargée. Le Temps d'Activités Périscolaires fonctionne bien avec une répartition dans les différents groupes proposés.

III - ANIMATION :

° Cérémonie du 11 novembre avec la participation des élèves de l'école. Dépôt de gerbe à 11 h 45.

° Cabaret : les deux premières soirées ont été couronnées de succès ; la prochaine séance aura lieu le 27 novembre avec l'exposition d'automne suivie d'un spectacle de cirque.

° Subvention : - octroi d'une subvention de 400 € pour l'association Art et Terroir qui fête ses 20 ans de marché de Noël : rendez-vous les 21 et 22 novembre.

- octroi d'une subvention de 300 € pour l'association Art et Handicap.

IV - SOCIAL :

° La maison de retraite fête ses 10 ans le 7 novembre. Le 15 décembre aura lieu le goûter de Noël et le lendemain, l'arbre de Noël.

° Les colis pour les aînés sont en cours de confection et seront distribués par les élus fin décembre.

° Le bilan de la semaine bleue note une faible fréquentation mais une satisfaction des inscrits à la rencontre sur la sécurité routière. Les animations de tricot, d'aquarelle et pala organisées le mercredi au centre de loisirs a permis une rencontre intergénérationnelle intéressante et enfin en clôture de cette semaine bleue, le spectacle « Les allumettes » donné à l'EPHAD.

V - PATRIMOINE :

° Les services préfectoraux ont validé l'agenda d'accessibilité des seize bâtiments communaux sur neuf ans pour un montant total de 281 000 € H.T. de travaux.

VI -VOIRIE:

° Deux bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides vont être implantées Place du Champ de Foire afin de contribuer au développement d'un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

VII - EMPLOI - ECONOMIE - ELECTION :

° Les permanences pour les élections régionales de 6 et 13 décembre sont établies.

° 35 chercheurs d'emploi sont soutenus dans leurs recherches par la commission emploi.

VIII - DIVERS :

° Personnel : - trois créations d'emploi sont votées,
- renouvellement emploi d'avenir

° ZAC de Bruscos : la fin de l'enquête publique est entérinée, aucune réclamation n'a été formulée : les deux chemins seront supprimés et aliénés à titre gratuit à la Communauté des Communes des Luys en Béarn.

° Les abris de jardin de moins de 20 m² seront exonérés de taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2016.

° CAF : une convention d'objectif et de fonctionnement pour l'ALSH périscolaire est signée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 4 décembre 2015 à 18 h 30.

Fait à SAUVAGNON, le 10 novembre 2015
Le Maire,
Jean-Pierre PEYS